

Avis voté en plénière du 15 mars 2017

Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité

Déclaration du groupe de la Coopération

Grâce à leur activité économique non-délocalisable nos coopératives, qui sont dans leur très grande majorité des PME/TPE, jouent un rôle important pour le développement de l'économie locale. Présentes sur l'ensemble des territoires, elles sont souvent parmi les premiers employeurs de leur bassin d'emploi, c'est le cas, par exemple, de nos coopératives agricoles dans les zones rurales.

Face à la persistance du chômage de masse, adapter le financement au développement des PME/TPE aux différentes « étapes » de leur vie (création, développement, transmission ou reprise) est un enjeu majeur. Cela renvoie également à l'articulation entre fonds propres, crédit bancaire, épargne, investissements au sens large.

Outils anciens, outils développés par les fédérations des coopératives ou du secteur de l'ESS, outils innovants, la panoplie des modes de financement s'étoffe pour les coopératives. L'acculturation des banques à nos structures coopératives a bien progressé, d'autant plus que le secteur bancaire français est marqué par la force du réseau mutualiste. Depuis fin 2015, l'accès au crédit, tous secteurs confondus, est globalement « bon », même si l'avis pointe un certain décalage entre les chiffres et la réalité.

Bien sûr, les prêts bancaires sont par nature limités dans le temps : ils ne permettent pas forcément de financer les investissements de très long terme ou la prise de risque, ni même parfois d'accompagner les entreprises en période de crise. Or, dans nos entreprises coopératives, sociétés de personnes, les besoins sont importants en termes de fonds propres. Ils le sont aussi en matière d'innovation : ainsi l'avis insiste-t-il avec pertinence sur les défis liés à la révolution numérique, informationnelle et écologique. Enfin, les besoins sont également réels et nombreux en matière d'exportation. Des alternatives ou des compléments aux prêts bancaires visant plus particulièrement le financement du haut de bilan sont donc à favoriser.

Les entreprises, et plus particulièrement celles de plus petite taille, demandent à être considérées dans leur grande diversité. L'égalité de traitement effective dans l'accès des coopératives aux outils financiers pour les PME/TPE est pour nous, une priorité. Nous sommes satisfaits que le CESE recommande d'étendre à l'économie sociale et solidaire tous les dispositifs dont bénéficient les autres entreprises, que cela concerne la BPI ou le CICE.

Comme le souligne l'avis, assurer une réelle prise en compte du financement des petites et moyennes entreprises constitue également un enjeu européen et international et ce, notamment

dans le cadre des travaux sur les normes bancaires, qui doivent tenir compte de la diversité du monde entrepreneurial. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.